



HAL
open science

Les défis de l'emploi de l'étude de cas en évaluation

Agathe Devaux-Spatarakis, Amandine Gregot

► **To cite this version:**

Agathe Devaux-Spatarakis, Amandine Gregot. Les défis de l'emploi de l'étude de cas en évaluation. Politiques sociales et familiales, 2012, Les outils de l'évaluation des politiques sociales et leurs usage, 110, pp.33-43. 10.3406/caf.2012.2732 . halshs-00992663

HAL Id: halshs-00992663

<https://shs.hal.science/halshs-00992663>

Submitted on 17 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Les défis de l'emploi de l'étude de cas en évaluation.

Agathe Devaux-Spatarakis, Amandine Gregot

Résumé

Cet article vise à examiner les conditions d'un emploi rigoureux de la méthodologie d'étude de cas en évaluation des politiques publiques. L'étude de son périmètre de validité en sciences sociales fournit un éclairage sur les zones de fragilités de cette démarche, autant de points de vigilance pour garantir la pertinence de son utilisation par un évaluateur. Néanmoins, lorsque cette méthodologie est maîtrisée, elle semble pouvoir répondre aux défis contemporains de l'évaluation par sa capacité paradoxale à faire émerger des enseignements généraux d'une étude approfondie de singularités.

Abstract

This article sets out to examine the conditions for stringent use of the methodology of evaluating public policies by case studies. The study of the scope of its validity in social science sheds light on the areas of weakness in this approach, with so many checkpoints to ensure the relevance of its use by an assessor. Nevertheless, when this methodology has been mastered, it seems capable of responding to current assessment challenges through its puzzling ability to draw broad lessons from an indepth study of specific features.

Citer ce document / Cite this document :

Devaux-Spatarakis Agathe, Gregot Amandine. Les défis de l'emploi de l'étude de cas en évaluation.. In: Politiques sociales et familiales, n°110, 2012. Les outils de l'évaluation des politiques sociales et leurs usages. pp. 33-44;

doi : 10.3406/caf.2012.2732

http://www.persee.fr/doc/caf_2101-8081_2012_num_110_1_2732

Document généré le 16/04/2017

Les défis de l'emploi de l'étude de cas en évaluation

Agathe Devaux-Spatarakis
Amandine Gregot

Centre Émile Durkheim- Eureval.

Mots clés : Évaluation – Étude de cas – Méthodologie.

Cet article vise à examiner les conditions d'un emploi rigoureux de la méthodologie d'étude de cas en évaluation des politiques publiques. L'étude de son périmètre de validité en sciences sociales fournit un éclairage sur les zones de fragilités de cette démarche, autant de points de vigilance pour garantir la pertinence de son utilisation par un évaluateur. Néanmoins, lorsque cette méthodologie est maîtrisée, elle semble pouvoir répondre aux défis contemporains de l'évaluation par sa capacité paradoxale à faire émerger des enseignements généraux d'une étude approfondie de singularités.

Depuis les années 1990, l'évaluation était étudiée, en France, comme un phénomène homogène dont on mesurait les degrés d'institutionnalisation et pour lequel on tentait d'expliquer les résistances nationales (Duran et Monnier, 1992 ; Corcuff, 1993). Lorsqu'on ouvrait la « boîte noire » de l'évaluation, c'était pour distinguer les différentes modalités d'association des parties prenantes de la politique évaluée, comme le proposaient Gaëlle Baron et Éric Monnier dans le numéro de la revue *Informations sociales* consacré à l'évaluation en 2003, en distinguant l'évaluation managériale de l'évaluation coproduite, pluraliste, ou émancipatrice (Baron et Monnier, 2003).

La conduite des expérimentations sociales à grande échelle, depuis 2007, a contribué à réorienter le débat vers les outils, les méthodes de l'évaluation vis-à-vis notamment de leur capacité à produire des résultats rigoureux permettant d'apporter une connaissance scientifique sur les effets d'une politique publique (L'Horty et Petit, 2010). Diverses méthodes quantitatives s'intéressant à l'estimation de l'impact d'un dispositif de manière expérimentale ou quasi expérimentale ont gagné de l'importance et ont été identifiées comme les méthodes les plus rigoureuses pour ce type d'opération (Conseil scientifique du FEJ, 2009 ; L'Horty et Petit, 2011). Au-delà d'un questionnement autour de la rigueur de la démonstration de l'impact d'une politique publique, il est possible de considérer d'autres dimensions

de l'évaluation. Une dimension fondamentale se concentre notamment sur la compréhension et la description des phénomènes produisant cet impact ainsi que la production d'enseignements mobilisables par le décideur public pour modifier à la marge l'intervention publique. Lorsque des questions portant sur la compréhension détaillée d'un phénomène se posent dans le domaine des sciences sociales, particulièrement dans les domaines de la science politique, la sociologie ou l'anthropologie, le chercheur a souvent recours à la méthode d'étude de cas (Gerring, 2004). Mais cette méthode exigeante peut-elle garder sa validité d'utilisation dans un cadre évaluatif ? Dans quelle mesure peut-elle prétendre à produire des résultats rigoureux expliquant pourquoi une intervention publique fonctionne dans certains contextes et non dans d'autres ?

Cet article est l'occasion de revenir sur la méthode dite « d'étude de cas », méthode occupant, pour l'instant, une place marginale dans le débat sur les méthodes d'évaluation. Elle a pour particularité de s'inscrire en marge des controverses opposant données quantitatives et qualitatives puisqu'elle peut faire appel aux deux – voire souvent les combiner dans son analyse. Dans un premier temps, sera abordé le périmètre de validité de l'utilisation de cette méthode en sciences sociales et son manque de formalisme. Ce retour sur son emploi dans le champ scientifique éclairera la déclinaison de son utilisation contrôlée en évaluation. À travers ce développement, les apports de cette méthode dans le champ des questionnements évaluatifs seront présentés, en rappelant la limite de ses domaines de validité.

L'étude de cas en sciences sociales : une méthode fragile en quête de légitimité

Selon John Gerring, « l'étude de cas » se trouve dans une situation paradoxale. La plupart des connaissances accumulées en sciences sociales, particulièrement en science politique, sont issues d'étude de cas de degrés

de formalisation variables, et cette méthode représente toujours une proportion importante du travail généré dans cette discipline. Néanmoins, la rigueur de la méthode est peu reconnue, voire ignorée méthodologiquement (Gerring, 2004). Cette première partie expose la littérature des vingt dernières années sur le travail de définition et de légitimation de cette méthodologie. Deux éléments principaux définissant la méthode d'étude de cas ressortent de cette revue de la littérature : la rigueur employée pour choisir les cas et la manière de les analyser.

Une rigueur construite sur la définition du cas

Comme l'ont souligné de nombreux auteurs, s'intéresser à l'étude de cas requiert une interrogation préalable sur la notion de « cas » en elle-même, cette dernière étant souvent utilisée pour décrire une diversité de démarches (Ragin et Becker, 1992 ; Gerring, 2004). *Casus*, en latin, désigne une configuration originale d'un agencement de faits qui fait rupture par rapport aux configurations habituelles et dont la singularité reste inexplicée (Passeron et Revel, 2005). On retrouve cette même signification lorsque l'on se réfère à un cas clinique, ou juridique. En effet, l'étude de cas, en sociologie, émane d'une situation paradoxale, une situation qui fait problème, qui dévie des cadres théoriques explicatifs usuels, mais dont l'étude appelle la résolution de cette exception par la définition de cadres nouveaux du raisonnement (Passeron et Revel, 2005). Un « cas », en science sociale, est donc souvent une exception par rapport à la moyenne ; il ne constitue pas un échantillon représentatif mais, au contraire, présente souvent des caractéristiques extrêmes permettant de mettre en lumière des dysfonctionnements du cadre théorique initial. Un événement historique en lui-même ne constitue pas un cas à proprement parler ; c'est son articulation avec une théorie, un questionnement qui en fait un cas susceptible de faire l'objet d'une étude (Wieviorka, 1992). Une étude classique devient un cas seulement lorsqu'elle est intégrée de façon pertinente à une théorie explicative générale. D'ailleurs, comme le souligne Seymour Martin Lipset, le but premier de l'étude de cas n'est pas la particularisation, la compréhension d'un phénomène dans sa singularité, mais bien la généralisation rendue possible par l'inscription de chaque cas dans une théorie (Lipset dans Yin, 2003). Le niveau d'analyse, appelé « unité

du cas », peut être très variable. L'étude de cas peut porter sur une décision politique. Graham T. Allison, par exemple, a étudié les déterminants de la décision américaine qui ont généré la conduite du débarquement de la Baie des Cochons (1). On peut s'intéresser à une catégorie sociale ; par exemple, Robert Alan Dahl a mené son étude sur l'organisation du pouvoir dans la ville de New Haven (2). Il est possible aussi de resserrer la focale de l'étude de cas jusqu'à l'individu, comme l'a fait Harold Garfinkel avec la transsexuelle Agnès (3). L'échelle du cas est choisie selon sa capacité à apporter un éclairage sur la théorie étudiée par le chercheur. Il est possible aussi de faire varier les niveaux d'analyse en proposant au sein d'une unité de cas des études d'unités d'un niveau différent. Par exemple, une étude de cas ayant choisi comme unité un hôpital peut inclure des études de cas traités en parallèle et prenant comme unité d'étude différentes trajectoires du personnel hospitalier. Ici, deux échelles sont concomitantes dans l'analyse : l'échelle de l'organisation et l'échelle individuelle.

À la lumière de l'amorce de définition du cas posée ci-dessus, il semble qu'une variété d'études scientifiques corresponde à ce type de démarche, articulant un cas précis à une théorie globale. Cependant, le point déterminant permettant de désigner ces études comme étant des « études de cas » réside avant tout dans la méthode suivie pour rendre compte d'un phénomène.

Une construction méthodologique à la recherche de l'exhaustivité

L'étude de cas se détache des autres méthodes de collecte de données par l'importance qu'elle accorde à la compréhension approfondie du cas étudié. Aux prémices de la méthodologie de l'étude de cas, on retrouve l'ethnométhodologie et l'observation participante de Bronislaw Malinowsky qui ont ensuite été formalisées pour l'étude de milieu urbain par l'école de Chicago à partir des années 1920 (Hamel *et al.*, 1993). Cette méthode de recherche exigeait du chercheur qu'il s'insère dans la communauté étudiée, à « visage couvert ou découvert », pour en proposer une étude « en contexte ». Si aujourd'hui de nombreux chercheurs pratiquant l'étude de cas ne s'immergent pas en continu, et pour une longue durée, au contact de leur objet d'étude,

(1) Dans ce classique de la théorie des relations internationales, Graham T. Allison propose un appareillage théorique pour expliquer la prise de décision du président Kennedy ayant mené à la crise des missiles de Cuba. Il démontre, au final, que cette décision est expliquée par une conjonction de trois théories : le modèle de l'acteur rationnel, le modèle du processus organisationnel (issu de la sociologie des organisations), et le modèle de la « politique gouvernementale » (s'intéressant aux jeux de pouvoir au sommet de l'État). Allison G. T., 1971, *Essence of decision: Explaining the cuban missile crisis*, Boston, Little Brown and company.

(2) Dans ce cas d'étude approfondi du processus décisionnel à New Haven, Robert Dahl montre comment le pouvoir s'organise autour d'une « polyarchie », un pouvoir assuré par une pluralité d'acteurs remettant en cause en partie les théories décrivant un pouvoir détenu exclusivement par une élite. Dahl R., 1961, *Qui gouverne ?*, Paris, Armand Colin.

(3) Par l'étude du quotidien de cette personne, Harold Garfinkel a mis en évidence son travail de chaque instant pour passer pour l'autre sexe, démontrant ainsi que les comportements genrés sont des constructions. Garfinkel H., 2007, *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, Presses Universitaires de France.

la recherche d'une connaissance approfondie et contextualisée du phénomène étudié demeure une condition préalable. Cette proximité est souvent apportée par des outils de collecte de données qualitatives comme l'observation, participante ou non, l'entretien, individuel ou de groupe, l'analyse de données secondaires et particulièrement des documents de littérature grise (documents administratifs, comptes rendus de réunion) ou documents de presse. Cependant, l'étude de cas n'a pas uniquement recours à des outils de collecte de données qualitatives ; le chercheur peut aussi recourir à des outils de collecte de données quantitatives si ces dernières peuvent apporter un éclairage sur certaines dimensions du cas étudié. Comme le souligne Sharon Labrot Crasnow, la pratique d'étude de cas en science politique témoigne plutôt de l'utilisation d'une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives (Crasnow, 2009).

En croisant les visions communes de plusieurs auteurs, l'étude de cas peut donc être définie comme l'étude empirique intensive d'une unité singulière, contemporaine, prise dans son contexte de tous les jours, et ayant pour objectif la compréhension d'un plus grand ensemble d'unités comparables (Gerring, 2004 ; Yin, 2003). Émerge alors de cette définition une autre dimension méthodologique importante : la « transférabilité » de la démarche d'enquête à d'autres cas afin de permettre leur comparaison. Cette rigueur de protocole est d'autant plus nécessaire dans le cas où elle met en parallèle formellement plusieurs sous-unités ou unités de cas. En effet, l'étude de cas peut se décliner de façon variable selon la nature de l'unité, voire des sous-unités sélectionnées. Plusieurs configurations sont envisageables (voir schéma ci-contre) :

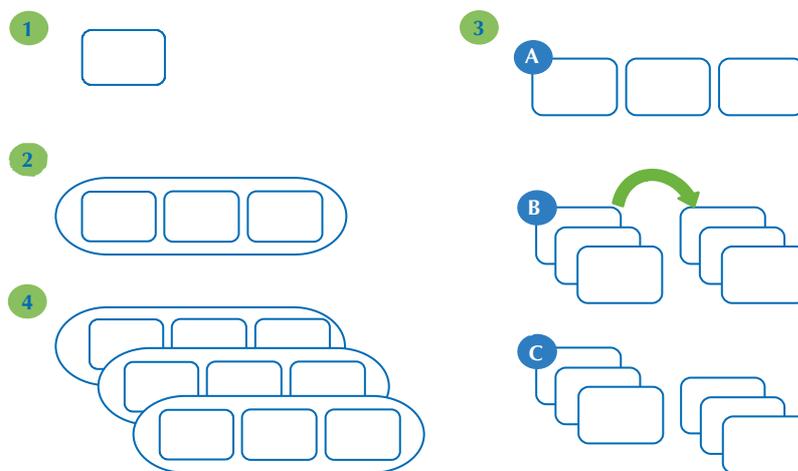
- **situation 1** : un cas unique étudié de manière holiste : un cas est étudié comme une entité cohérente et homogène ;
- **situation 2** : un cas unique emboîté : une unité de cas est étudiée et plusieurs sous-unités au sein de ce cas sont mises en parallèle dans l'analyse ;
- **situation 3** : plusieurs cas étudiés de manière holiste : chaque cas joue un rôle spécifique dans la comparaison. Soit les

cas sont analysés ici par vagues successives, chaque série nourrissant l'autre, soit ils sont analysés en parallèle par deux équipes séparées n'ayant pas de contact, mais suivant le même protocole ;

- **situation 4** : plusieurs cas emboîtés : plusieurs unités de cas sont étudiées, comparées, et plusieurs sous-unités au sein de ces cas sont mises en parallèle dans l'analyse.

Pour résumer schématiquement le travail de définition et de stabilisation de la méthodologie d'étude de cas, il semble que celle-ci dépende principalement de deux dimensions structurantes. D'abord, la qualité de la stratégie choisie pour définir l'objet d'étude ainsi que la sélection de l'unité sociale étudiée constituent les éléments de départ déterminants de la qualité de l'étude. Ensuite, la rigueur méthodologique doit être maintenue dans la description du cas pour permettre, d'une part, une compréhension en profondeur d'un phénomène « en contexte » et, d'autre part, proposer un protocole transférable à d'autres cas d'études (Hamel *et al.*, 1993). L'utilisation de l'étude de cas en évaluation des politiques publiques pose plusieurs questions préalables. Pourquoi avoir recours à cette méthode lors d'une démarche évaluative ? Comment mener des études de cas répondant aux exigences de la rigueur scientifique dans une situation d'évaluation ? Quelles sont les zones de vigilance pour s'assurer des bonnes conditions de sa mise en œuvre ? Et, enfin, dans quelle mesure les résultats produits peuvent-ils être transférables à d'autres contextes ?

Représentation graphique des configurations d'étude de cas



Situation 1 : Cas unique.
 Situation 2 : Cas unique emboîté.
 Situation 3 : Plusieurs cas étudiés de manière holiste : A Chaque cas joue un rôle spécifique ; B Cas analysés par vague successive ; C Cas analysés en parallèle.
 Situation 4 : Plusieurs cas emboîtés.

L'étude de cas en évaluation : une transférabilité contrôlée

L'opération de formalisation de l'étude de cas dans les milieux scientifiques a été concomitante avec sa diffusion dans les pratiques évaluatives. Marginale au début des années 1980, elle a été peu à peu reconnue comme pratique légitime en évaluation, comme en témoigne un rapport méthodologique du General Accounting Office (un équivalent américain de la Cour des comptes), en 1990, dédié entièrement à l'étude de cas (Program Evaluation and Methodology Division, 1990 ; Yin, 2003). Avant de développer ces différents usages, on reviendra sur les contingences de l'importation de cette méthode dans le champ de l'évaluation. Dans quelle mesure la pratique de l'étude de cas reste-t-elle dans son cadre de validité méthodologique dans ce nouveau domaine d'application ? Dans le domaine de l'évaluation comme en sciences sociales, la méthode d'étude de cas connaît des degrés de formalisation et de rigueur très variables dans son utilisation. La présentation développée *infra* est issue d'une revue des différents guides méthodologiques utilisés par les évaluateurs (Commission européenne, 1999 ; Yin, 2003 ; Program Evaluation and Methodology Division, 1990 ; Eureval, 2011).

Pourquoi mobiliser l'étude de cas en évaluation ?

L'import de l'étude de cas en évaluation n'est pas source de modifications conséquentes de cette méthode. Néanmoins, il amène à s'interroger sur la pertinence et l'apport de son usage dans le champ évaluatif. L'étude de cas, en évaluation, est une méthode d'enquête regroupant plusieurs outils de collecte et basée sur une étude approfondie visant l'exhaustivité de la connaissance d'un phénomène limité dans le temps et l'espace. Cette étude de cas doit être structurée autour d'un référentiel stable permettant, d'une part, la comparaison entre plusieurs études de cas et, d'autre part, d'éclairer le questionnement évaluatif. Si en sciences sociales il est possible de s'intéresser uniquement à un cas pour éclairer un phénomène, en évaluation, rares sont les exemples d'emploi d'une seule étude de cas. On a tendance à privilégier la mise en perspective de plusieurs unités, soit l'étude de cas emboîtée (voir *supra*), soit les études de plusieurs cas comparés. Une fois la collecte de données finalisée et analysée, l'étude de cas est rédigée sous forme de narration monographique de taille variable (cinq à quinze pages).

En évaluation, l'étude de cas répond aux finalités suivantes (Commission européenne, 1999 ; Yin, 2003) :

- *illustrative* : elle permet d'incarner de façon réaliste le programme ou un point spécifique de ce dernier. Sa présentation sous forme de récit narratif apporte des exemples concrets aux commanditaires.

Par exemple, dans le cadre de l'évaluation d'une aide financière à l'innovation en entreprise, des études de cas peuvent être conduites sur l'utilisation de cette aide dans une dizaine d'entreprises variées, illustrant les différentes déclinaisons de son utilisation ;

- *exploratrice* : lorsque l'intervention et ses effets sont mal connus, que l'on est en présence de mécanismes nouveaux ou de publics nouveaux. Des études de cas peuvent être menées avec un référentiel assez ouvert pour avoir une meilleure connaissance du phénomène. L'étude de cas est alors souvent conduite en début d'évaluation, et ses résultats peuvent contribuer à structurer le reste de la collecte de données (identification des personnes clés à interroger de façon approfondie et des points de vigilance, base d'un questionnaire d'enquête) ;

- *analyse critique* : elle peut être utilisée pour questionner la validité d'une propriété d'un projet ou d'un programme. Le référentiel de chaque étude de cas est alors concentré sur la vérification de l'opérationnalité de ce phénomène. Si, par exemple, une intervention publique de formation professionnelle des salariés estime contribuer à l'amélioration de leur situation professionnelle, des études de cas critiques pourraient alors porter sur des entreprises bénéficiaires, et le référentiel de ces études de cas serait concentré sur la collecte d'informations à propos de l'évolution professionnelle des salariés ;

- *analyse de mise en œuvre* : l'administrateur d'une politique ainsi que les décideurs publics peuvent souhaiter avoir un éclairage sur les modalités de mise en œuvre d'une intervention publique par leurs services et les opérateurs de terrain, notamment dans le cadre d'une intervention nouvelle. Par exemple, dans le cas d'une agence publique décidant d'un programme à l'échelle nationale. Les directions territoriales, responsables de sa mise en œuvre, vont agir dans des contextes différents et multifactoriels tels que l'allocation des ressources financières et humaines, le dynamisme des acteurs sectoriels, l'état des partenariats institutionnels locaux. Les études de cas peuvent décrire finement ces déclinaisons en fournissant, au niveau national, des photographies fidèles, permettant également aux directions territoriales d'échanger sur leurs pratiques respectives afin, éventuellement, d'identifier des leçons transférables ;

- *analyse d'impact* : l'étude de cas peut apporter des éléments de compréhension sur des mécanismes, des processus activés par l'intervention publique et générant des impacts identifiés.

À travers ces différentes finalités, l'étude de cas apporte surtout des réponses aux questions évaluatives relatives au « pourquoi » ou au « comment » des mécanismes à l'œuvre au sein d'une intervention publique et du contexte de sa mise en œuvre

(Yin, 2003). Elle se révèle particulièrement pertinente lorsque le commanditaire de l'évaluation cherche à acquérir une connaissance approfondie d'un phénomène. Cependant, elle ne permet pas de dresser des bilans généraux sur une intervention publique ni de recueillir la satisfaction générale des bénéficiaires. De fait, elle est souvent combinée avec d'autres méthodes et outils en évaluation. Par exemple, l'étude de cas perd sa pertinence pour estimer l'impact d'une intervention publique ; on lui préférera la conduite d'une enquête quantitative sur les impacts. Néanmoins, des études de cas pourront être menées en parallèle pour analyser cet impact, sa mise en œuvre, ou simplement l'illustrer. Les études de cas, puisqu'elles portent sur un nombre de cas restreint, ne sont qu'un éclairage partiel et doivent toujours être mises en perspective avec des données issues d'outils apportant des éléments sur la globalité de l'intervention.

Comment conduire une étude de cas de qualité ?

Les contraintes organisationnelles de l'évaluation questionnent la possibilité, pour l'enquêteur, de répondre à la rigueur exigée par la méthode d'étude de cas, notamment dans le choix du cas et dans la façon de l'étudier qui sont deux dimensions cruciales à la validité des résultats. Cependant, ces contraintes peuvent être dépassées par une prise en compte de la particularité du travail évaluatif ainsi qu'une application rigoureuse du protocole de recherche. On peut identifier cinq étapes dans la conduite d'étude de cas : la définition du protocole, le choix des cas, la réalisation de la collecte, la rédaction de la monographie et l'analyse croisée des cas entre eux.

Définir le protocole

L'élaboration du protocole d'étude de cas a pour but d'assurer l'utilité de la production des monographies pour l'évaluation. Il doit d'abord expliquer sur quel phénomène porteront les études de cas et pourquoi cette étude approfondie apportera un éclairage à la démarche évaluative. Le protocole établit et justifie l'unité d'analyse choisie et il présente les outils de collecte mobilisés (analyse documentaire, entretiens). Un référentiel, ensemble de questionnements et de points d'attentions, est défini. Commun à tous les cas, il est le garant de

leur comparabilité, de l'homogénéité de la collecte de données et de l'utilité des données collectées pour l'évaluation. Ce référentiel constitue la base pour l'élaboration des grilles d'entretiens ainsi que pour les analyses de terrain et documentaires. Pour chaque outil de collecte de données, le protocole rédigé en amont permet de mettre en relation l'outil avec les questions d'évaluation, les critères et les indices qu'il doit renseigner. Un tableau permet de visualiser ces liens. L'équipe d'évaluation garantira ainsi que l'ensemble des variables soit renseigné par les sources de données identifiées. Par exemple, dans le cadre d'une évaluation de structures territoriales d'accueil social, si des études de cas sont utilisées pour répondre à la question : « En quoi les moyens alloués et les modalités de fonctionnement contribuent-ils à l'atteinte des objectifs fixés ? », il est possible de structurer le référentiel en sous-questions (tableau 1) devant être déclinées en critères de réussite, variables et sources documentaires détaillant la démarche de collecte. Ce protocole doit aussi établir les stratégies de sélection des cas et les modalités de leur conduite (doit-on les conduire par vagues successives ou en parallèle ?).

Choisir les cas

Comme en sciences sociales, en évaluation, le choix des cas est une dimension déterminante de la rigueur et de la pertinence de l'utilisation de l'étude de cas. Néanmoins, le contexte de l'évaluation contraint davantage ce choix. Au-delà d'une interrogation sur l'apport de chaque cas au questionnaire évaluatif, l'évaluateur doit aussi prendre en compte la commodité d'accès aux informations dans un temps limité, un budget réduit, et parvenir

Tableau 1

Exemple de référentiel détaillé d'étude de cas

En quoi les moyens alloués et les modalités de fonctionnement contribuent-ils à l'atteinte des objectifs fixés ?			
Sous-questions	Critères de réussite	Variables-indices	Source de données
1. Dans quelle mesure les moyens alloués au dispositif sont-ils adaptés pour atteindre les objectifs fixés ?	<p>C1. Les moyens (humains et financiers) sont adaptés pour répondre aux besoins des personnes du territoire.</p> <p>C2. Les modalités de financement des structures sont adaptées aux besoins.</p> <p>C3. Les moyens (humains et financiers) sont adaptés pour répondre aux objectifs fixés.</p>	<p>– Les besoins sur le territoire.</p> <p>– Moyens financiers relatifs au fonctionnement (ressources humaines, formation, locaux...).</p> <p>– Moyens financiers relatifs à l'investissement (informatique, logiciels, locaux...).</p> <p>– Rythme de financement.</p> <p>– Hauteur de financement.</p> <p>– Mode critères de financement.</p> <p>– Suivi financier assuré par les partenaires locaux.</p>	<p>Entretiens - Analyse documentaire.</p> <p>Rapports d'activité des structures.</p> <p>Entretiens - Analyse documentaire.</p>
2. ...			

Tableau 2

Correspondance entre la question de recherche et la sélection des cas

À quelles questions peut-elle répondre ?	Base de sélection des cas
Que se passe-t-il aux extrêmes ?	Cas contrastés
Qu'est-ce qui explique de telles différences ?	
Qu'est-ce qui explique l'efficacité d'un projet ?	Cas de succès
Pourquoi un projet ne fonctionne-t-il pas ?	Cas d'échec
Comment les différents types de projets peuvent-ils être comparés entre eux ?	Par sous-ensembles
Comment fonctionne un dispositif en situation typique ou atypique ?	Cas typiques - cas particuliers

Source : *Adaptation du Guide MEANS, vol. 3, p. 80.*

à un consensus sur les cas choisis avec les commanditaires. En évaluation, les cas ne sont pas sélectionnés uniquement parce qu'ils posent problème, ou parce qu'ils questionnent une théorie, les propriétés recherchées diffèrent selon le type de questions soulevées par le commanditaire. Le choix des cas vient généralement après une étude préliminaire, pouvant être une enquête, qui détermine au préalable les situations où l'intervention a été un succès ou un échec. Il est aussi possible de mener une analyse statistique pour dégager des configurations typiques d'effets de l'intervention qui pourront devenir des cas. Le tableau 2 propose la correspondance entre plusieurs types de questionnements et la logique de sélection des cas d'étude.

La sélection des cas peut découler de la volonté d'approfondir la connaissance de cas types. L'équipe s'appuie donc sur une typologie réalisée à partir d'outils de collecte de données précédemment mobilisés. Par exemple, lorsque l'équipe d'évaluation s'intéresse à l'itinéraire de malades accueillis dans une structure d'accueil temporaire, elle peut s'appuyer sur les résultats d'une enquête menée auprès des aidants (4) de malades, afin de déterminer les variables sur lesquelles faire son choix. Un des critères primaires de choix est l'accord de l'aidant pour participer à cette poursuite de l'étude, ce critère ayant avant tout un caractère technique. Ensuite, deux critères secondaires sont mobilisés : d'une part, l'évolution des conditions de vie du malade accueilli (améliorées, maintenues, dégradées) et, d'autre part, le lien de parenté qui unit l'aidant au malade (conjoint ou enfant). Ainsi, on obtient six types de cas, la moitié dont l'aidant est le conjoint, l'autre dont il est l'enfant,

déclinant les trois types d'évolution des conditions de vie, dont l'étude viendra illustrer l'itinéraire. Le choix de ces cas d'étude reste dans le champ de validité de cette dernière tant que le cas n'est pas analysé comme un échantillon représentatif d'une population « mère », et que son choix et sa délimitation correspondent alors à un questionnement préalable.

Mener la collecte

Par rapport au chercheur menant sa propre recherche, l'évaluateur se trouve limité dans la manière de conduire les études de cas qu'il a sélectionnés. L'étude de cas requiert une approche globale du phénomène transférable entre les cas étudiés. L'évaluateur étant limité dans le temps qu'il peut passer sur le terrain, une observation participante comme celle pratiquée en sociologie ou en anthropologie semble difficilement envisageable. Cependant, il peut accéder à une compréhension approfondie du cas en multipliant et en croisant les sources d'informations. Pour une même étude de cas, l'évaluateur peut combiner à la fois un travail sur des archives, sur des documents contemporains, des entretiens individuels ou de groupes, des enquêtes par questionnaires et des observations. Au-delà d'une compréhension approfondie, cela lui permet aussi de renforcer la validité interne (5) de ses résultats par une opération de triangulation, c'est-à-dire accorder plus de poids aux éléments de preuve corroborés par plusieurs sources issues d'outils différents (6) (Denzin, 1978 ; Patton, 2001). Par exemple, si une équipe d'évaluation mobilise la méthode d'étude de cas pour identifier les effets sur l'emploi d'une série de projets financés dans le cadre d'un appel à projets, afin de pouvoir retracer l'histoire du projet, identifier les différents intervenants (porteur de projet, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, exploitant), reconstruire les chaînes causales, les études de cas mobilisent plusieurs outils. Sont alors successivement réalisés une analyse de la littérature grise (dossier de candidature, procès-verbaux de l'instruction), des entretiens individuels avec les acteurs clés du projet (les différents intervenants) et des entretiens collectifs avec des groupes de porteurs de projets du même type. La combinaison

(4) L'aidant est la personne identifiée comme la plus proche du malade, en général le référent en cas de problème. Il peut appartenir ou non à la famille du malade.

(5) La validité interne est la capacité d'une démarche de recherche à représenter la véritable relation de cause à effet entre une intervention et un effet dans les circonstances particulières de cette recherche.

(6) On peut utiliser quatre types de triangulation : croiser plusieurs méthodes, plusieurs sources de nature différente issues de la même méthode, par exemple, plusieurs entretiens, plusieurs analystes pour corriger les biais d'interprétation, voire plusieurs théories explicatives.

de ces trois outils permet une compréhension fine des effets du projet et de corroborer des éléments collectés afin de rédiger une étude dont la solidité repose sur la redondance des sources.

La qualité de la collecte de données doit être garantie par un protocole et un référentiel les plus précis possible afin que l'étude soit menée de front par plusieurs évaluateurs d'une même équipe. Chaque évaluateur doit suivre la même démarche, utiliser les mêmes outils de collecte et renseigner les mêmes critères établis par le protocole. Le travail en équipe sur plusieurs études de cas est un atout pour garantir la rigueur de l'étude car il permet une triangulation des enquêteurs, un croisement des subjectivités garantissant qu'un constat n'est pas dépendant de la subjectivité d'un seul observateur (Eisenhardt, 1989). La collecte de données peut être ainsi très structurée lorsque l'on cherche à vérifier le fonctionnement d'un schéma explicatif d'une théorie, d'une logique d'intervention publique, ou illustrer en détail toutes les étapes d'un processus. Cependant, le référentiel de l'étude peut être beaucoup plus souple si l'étude de cas est employée de manière exploratoire, à savoir lorsque l'on dispose de très peu de connaissances sur les mécanismes pouvant être activés par une intervention publique et sur les effets qu'elle peut avoir. Dans cet emploi-là, il est alors courant de conduire une étude de cas « pilote » au référentiel très ouvert pour ensuite éclairer l'étude et la conduite des autres cas.

Au final, pour l'évaluateur, l'enjeu majeur de la collecte dans la conduite d'une étude de cas est d'arriver à réunir des informations sur les questionnements élaborés dans le référentiel tout en restant ouvert à la prise en compte d'éléments non anticipés.

Rédiger la monographie

La phase de collecte est achevée lorsque l'enquêteur estime avoir une vision globale du phénomène et qu'il a renseigné les éléments requis par le référentiel. Il peut alors procéder aux croisements des données recueillies, et les organiser sous forme de récits analytiques. Une monographie est rédigée pour chaque cas et chacune est structurée autour d'un plan commun afin de faciliter la comparaison des cas entre eux à leur lecture. Néanmoins, chaque monographie doit préciser les particularités du contexte observé et poser les limites de la généralisation des phénomènes décrits. Aucun jugement de l'évaluateur ne doit apparaître dans ce rendu et les interprétations des données par l'enquêteur doivent être clairement séparées des éléments de preuve recueillis.

Analyser les cas de façon croisée

Les monographies constituent le matériau de base de l'analyse transversale des cas entre eux.

Plusieurs stratégies de croisement des cas existent, de niveau de formalisation variable, et dont le choix dépend du rôle donné aux études de cas dans le travail évaluatif. Quand l'étude de cas a une visée descriptive, les cas peuvent être utilisés de façon partielle et combinés aux restes des outils de collecte de données selon l'éclairage qu'ils apportent sur une question évaluative en particulier. Par exemple, si l'on a conduit des études de cas sur la trajectoire des demandeurs d'emploi bénéficiant d'une formation et qu'une question évaluative porte sur la pertinence de cette formation pour les demandeurs d'emploi, on extraira des études de cas les informations permettant de répondre à la question : « La formation répond-elle aux besoins des demandeurs d'emploi ? ». Lorsque l'étude de cas a une visée explicative, le croisement doit prendre en compte l'intégralité du cas. Une étude de cas explicative consiste, en général, à vérifier l'exactitude d'un modèle, d'une théorie. En évaluation, cette théorie retrace souvent les hypothèses expliquant comment l'intervention publique va produire les effets escomptés. Dans la conduite de ce type d'études de cas, le référentiel de l'étude est alors totalement structuré autour de la collecte d'éléments permettant d'étayer ou d'invalider certains éléments de la chaîne causale étudiée. L'analyse consistera à confronter les cas où l'intervention a eu l'effet souhaité et les cas où elle a échoué, afin d'identifier les éléments de chaque contexte pouvant aider à expliquer ce résultat. L'objectif de cette synthèse est d'aboutir à une chaîne causale explicative modifiée à travers les résultats des études de cas et signalant les contextes favorables et défavorables à sa mise en œuvre. Cette opération peut être formalisée dans une analyse qualitative comparée (Qualitative Comparative Analysis) (Ragin, 2008). Cette analyse présente chaque cas dans un tableau comme des configurations de variables, présentes dans certains cas et absentes dans d'autres et mises en relation avec l'absence ou la présence de l'effet voulu. La confrontation de ces différentes configurations de variables contribue à faire émerger un modèle explicatif. Cette méthode permet d'analyser un nombre important de cas alliant une démarche quantitative et qualitative. Néanmoins, elle requiert un référentiel très précis et très bien renseigné afin de permettre cette comparabilité.

Ces différents éléments semblent pouvoir affirmer que la méthode d'étude de cas peut être transférée au domaine de l'évaluation dans des modalités qui, lorsqu'elles sont scrupuleusement respectées, permettent de garantir sa rigueur méthodologique. Mais, au-delà des possibilités de sa transférabilité, qu'apporte cette méthode à l'analyse évaluative ? Dans quelle mesure peut-elle générer des résultats généralisables à d'autres contextes ? Enfin, quelles sont ses limites de validité ?

L'étude de cas : apports, transférabilité des résultats, limites

Cette dernière partie du développement illustre dans quelle mesure cette méthode constitue un apport important, puisqu'elle propose des réponses aux défis contemporains de l'évaluation que d'autres méthodes ne sont, pour l'instant, pas en capacité d'apporter. Néanmoins, cet apport peut être seulement garanti par un emploi rigoureux de cette méthode qui requiert une vigilance constante de l'évaluateur. Les deux apports principaux de l'étude de cas sont, d'une part, sa capacité à éclairer la compréhension d'un phénomène dans sa globalité et, d'autre part, la montée en généralité analytique qu'elle permet à partir d'un petit nombre de cas, caractère intéressant dans le contexte de l'évaluation des politiques publiques qui, dans la pratique, ne permet pas toujours de s'appuyer sur l'étude des « grands nombres ». Néanmoins, la rigueur de l'application de cette méthode est variable et fortement dépendante du commanditaire et de l'évaluateur la pratiquant.

La compréhension des modalités d'interaction entre la politique et son contexte

Depuis le début du XXI^e siècle, les débats au sein de la communauté des évaluateurs prennent des teintes de controverses scientifiques autour des outils de la production de connaissance (Donaldson *et al.*, 2009). En effet, les grands bailleurs de fonds, telles les organisations internationales, ne cherchent plus à savoir si une intervention localisée qu'ils ont financée a eu les effets souhaités ; ils souhaitent désormais comprendre pourquoi une intervention a été un succès ou un échec et dans quelle mesure on peut transférer ce type d'intervention à un autre contexte (Donaldson *et al.*, 2009). Ces organisations parlent maintenant de « *knowledge gap* », c'est-à-dire d'un manque de connaissance devant être comblé par des évaluations apportant des connaissances jugées comme rigoureuses et transposables à une variété de contextes (Evaluation Gap Working Group, 2004). L'étude de cas apporte un éclairage particulier car elle ne s'intéresse pas aux grands nombres, à ce qui fonctionne en moyenne, mais à la compréhension de mécanismes actifs dans des situations singulières. Cette compréhension peut, dans une certaine mesure, permettre d'identifier les configurations favorables au développement des effets souhaités selon les contextes, donnant des pistes pour modifier à la marge l'intervention pour qu'elle soit plus efficace et pertinente. Par exemple, plusieurs études de cas contrastés – certains cas étudiant les raisons de la production de l'effet escompté par l'intervention, d'autres celles d'effets indésirables – peuvent apporter des clés pour comprendre comment le contexte environnant l'intervention publique influence le résultat final. Aussi, des études de cas sur la mise en

œuvre d'une intervention, notamment si celle-ci est nouvelle comme dans le cas d'évaluation de programmes pilotes, peuvent apporter un éclairage sur les difficultés rencontrées par les opérateurs pouvant à terme être source d'inefficacité du programme.

L'exemple de l'évaluation des expérimentations d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi conduites par l'Union nationale inter-professionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC) et l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), menée de 2007 à 2009, permet de mettre en valeur ce type d'apports de l'étude de cas. Cette évaluation combinait plusieurs méthodes d'évaluation, dont l'étude de cas. Si l'estimation de l'impact de ce dispositif sur l'insertion des demandeurs d'emploi a été fournie par la méthode d'évaluation expérimentale par assignation aléatoire, l'enquête statistique et les études de cas ont, quant à elles, apporté un éclairage sur les modalités d'organisation de ce nouveau dispositif, ainsi que sur ses dysfonctionnements. Ces études de cas ont montré les modalités détaillées et les caractéristiques de l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi suivant le parcours « cap vers l'entreprise » ou « opérateur privé » ; elles ont également analysé l'interaction de ces deux offres. À titre d'exemple, les études de cas portant sur le processus de suivi dans plusieurs agences sélectionnées sur des territoires variés ont révélé un manque de cohérence et de fluidité entre les étapes du parcours du demandeur d'emploi entre ces deux dispositifs. En effet, si le demandeur d'emploi était accompagné par un opérateur privé, il ne pouvait pas bénéficier des prestations additionnelles de l'ANPE (bilans de compétence, évaluations en milieu de travail, formations courtes), ce qui pouvait devenir un handicap pour son insertion professionnelle. Ce résultat soulignait le manque de passerelles organisées entre le service public de l'emploi et les opérateurs privés de placement. Cet enseignement a ainsi donné lieu à une nouvelle organisation permettant un accès des demandeurs d'emploi, suivis par les opérateurs privés, à certaines prestations de Pôle Emploi, ainsi qu'à des incitations à créer des comités de liaison régionaux entre les instances privées et publiques pour assurer l'échange d'informations (Siebel, 2009). Ici, les études de cas ont été conduites en complémentarité des études d'impact, elles ont permis d'identifier des facteurs de succès et d'échec liés au contexte de la mise en œuvre de cet accompagnement, et ainsi de proposer des pistes d'interprétation de l'impact estimé par d'autres méthodes. Elles ont été la source d'enseignements généraux mobilisables pour étendre la programmation du dispositif au niveau national. Par sa démarche de recherche approfondie et en contexte, visant à comprendre les ressorts d'un dispositif, l'étude de cas apporte en effet des éléments

originaux de compréhension du phénomène étudié ainsi que des enseignements directement transposables pour ajuster l'intervention afin de la rendre plus pertinente et efficace. Cependant, dans quelle mesure peut-elle apporter des enseignements transférables à d'autres contextes ?

La possibilité d'une montée en généralité analytique

L'étude de cas est associée à ce que l'on appelle, en méthodologie, « la comparaison d'un nombre de cas restreints » (*small-N comparison*). En effet, l'étude de cas ne construit pas la validité de ses résultats sur la récurrence statistique de corrélations entre plusieurs variables. Une étude de cas est représentative au regard d'une théorie initiale qui la présente comme un point d'observation sélectionné pour un objet d'étude. Le cas d'étude ne se présente donc pas comme un échantillon représentatif ; la généralisation possible est donc de nature analytique et non statistique (Hamel *et al.*, 1993). Cette généralisation analytique représente un atout fondamental pour garantir la rigueur des résultats d'évaluation, notamment lorsque l'on s'inscrit dans une évaluation dite « basée sur la théorie » (encadré). Lorsqu'un chercheur

ou un évaluateur s'engage dans une démarche d'étude de cas, il est très rarement pertinent d'envisager d'établir la validité interne ou externe de son résultat par la représentativité statistique de son ou ses cas d'étude. En effet, pour tirer des conclusions, il ne peut utiliser ni la méthode de concordance (7) ni la méthode de différence (8) théorisée par John Stuart Mill, puisque le nombre de cas trop limité pourrait entraîner des interprétations erronées (Lieberson, 1992). En d'autres termes, on ne peut conclure qu'une variable (par exemple, une aide financière) entraîne systématiquement la présence de l'effet voulu (par exemple, le retour à l'emploi) en ayant comparé la présence et l'absence de différentes variables dans une dizaine de cas.

Une solution alternative émerge à travers la structuration de la comparaison, autour de la vérification d'un modèle proposant une décomposition analytique des étapes de raisonnement constituant la théorie. Cette démarche consiste à confronter un modèle explicatif à différentes études de cas et à modifier ce dernier jusqu'à ce qu'il puisse expliquer l'intégralité des cas. Cette démarche appelée « induction analytique » estime que le modèle est jugé comme ayant une validité externe (9) lorsque l'on arrive à saturation, qu'on ne trouve plus de cas ne pouvant être expliqué par ce modèle (Becker, 2002).

En évaluation, si le modèle représente les étapes logiques de l'intervention publique, avec cette démarche de comparaison d'étude de cas, il serait possible d'établir les conditions de transférabilité d'une politique publique. Il devient même alors possible de comparer plusieurs cas d'études d'intervention politique correspondant à un même modèle explicatif de base, et d'amender ce dernier jusqu'à ce qu'il puisse rendre compte des facteurs d'échec et de succès. Par exemple, dans le cadre de l'expérimentation de l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi, les études de cas réalisées ont révélé l'importance du cadre contractuel et de ses incitations financières pour expliquer le choix des modalités du dispositif proposées par les prestataires ainsi que leur impact (Siebel, 2009). Ce mécanisme a influencé de manière transversale la nature de la performance de l'accompagnement, contribuant soit à favoriser une insertion à long terme du demandeur d'emploi soit une insertion davantage à court terme, selon la situation la plus avantageuse financièrement pour le prestataire. Cette

L'évaluation basée sur la théorie

L'évaluation basée sur la théorie est une démarche évaluative fondée sur l'idée qu'une politique publique peut être décomposée en un processus. S'inscrivent dans cette démarche l'évaluation basée sur la « théorie du changement » de Carol Weiss, « l'évaluation réaliste » de Ray Pawson, et « l'analyse de contribution » de John Mayne. Cette conception amène à appréhender la politique publique, notamment sa mise en œuvre, comme une chaîne causale allant de l'intervention initiale au résultat final. Cette décomposition analytique de l'intervention publique prend la forme d'une théorie sous-tendue par une série d'hypothèses. L'évaluation consiste alors à vérifier si ces hypothèses sont avérées, à savoir, si les interventions publiques ont eu les effets escomptés suivant les étapes de mise en œuvre envisagées. À travers ces résultats, l'évaluateur tente alors de comprendre pourquoi certaines étapes ont réussi à avoir l'impact escompté et pourquoi d'autres n'ont pas été activées. La théorie d'action représentant la politique publique peut alors être traitée comme une modélisation que l'évaluateur peut modifier pour élaborer un modèle explicatif des conditions permettant d'activer les mécanismes souhaités.

(7) La méthode de concordance décrite par J. S. Mill est utilisée lorsque les résultats (variables dépendantes) des unités comparées sont semblables (par exemple, personne en emploi). La méthode suit le principe que, si parmi toutes les unités, une variable est commune à toutes les unités, elle en est sûrement la cause (Mill, 2002).

(8) La méthode de différence décrite par J. S. Mill est utilisée lorsque les résultats (variables dépendantes) des unités comparées sont différents (par exemple, personne en emploi, personne sans emploi). La méthode suit le principe que si, parmi toutes les unités, une variable varie en parallèle avec le résultat final, elle en est sûrement la cause (Mill, 2002).

(9) La validité externe est la capacité d'une démarche de recherche à fournir des résultats généralisables à d'autres populations, à d'autres contextes et à d'autres périodes.

forte réactivité aux incitations financières devient un facteur explicatif de l'impact et peut alors constituer un point d'attention lors de la transférabilité de ce type d'intervention publique. On peut ainsi en déduire que, dans le cadre d'une politique contractualisée, les modalités de contractualisation sont primordiales et détermineront fortement le comportement des opérateurs, pouvant provoquer des comportements vertueux autant que des effets pervers. Cette théorie explicative de la nature de l'impact peut alors être mise en perspective avec des études de cas d'autres déclinaisons de contractualisation d'accompagnement des demandeurs d'emploi, par exemple celles réalisées dans d'autres pays, afin d'interroger la portée explicative de ce modèle. Selon sa capacité à rendre compte de l'intégralité des cas, le modèle sera amendé ou conforté.

Ainsi, lorsque les études de cas sont orientées autour de la vérification d'un modèle explicatif, que les nouveaux cas rencontrés n'invalident pas ce modèle, que l'on arrive donc à saturation, on estime ce dernier transférable à d'autres contextes en prenant en compte les conditions favorables et défavorables identifiées. Néanmoins, cette condition de généralisation est éphémère puisque dès qu'un cas questionne ce modèle, celui-ci doit être modifié pour prendre en compte cette anomalie.

Des limites à l'emploi de l'étude de cas

L'étude de cas propose donc des éclairages uniques à la fois sur les contextes et les mécanismes actifs d'une politique publique évaluée. Mais cette méthode reste encore peu stabilisée et la rigueur de son utilisation est très variable. Il semble important, pour finir, de souligner les limites de l'emploi de la méthode et de préciser les zones de vigilance à retenir pour garantir son bon usage. La première réside en amont de son utilisation. L'évaluateur doit d'abord s'assurer de la pertinence et de la faisabilité de l'emploi de cette méthode pour nourrir le questionnement évaluatif. Comme évoqué précédemment, il est indispensable de s'assurer que l'étude de cas est bien employée, afin d'apporter un éclairage sur la compréhension, l'illustration ou l'analyse d'un phénomène ou d'un point précis de l'intervention. L'étude de cas n'apporte en aucun cas une vision globale de l'impact de l'intervention étudiée, et ne constitue pas un échantillon représentatif. L'évaluateur doit ensuite s'assurer de la faisabilité de cette méthode. Plusieurs paramètres sont ici à prendre en compte. D'abord, les préoccupations matérielles sont fondamentales. L'étude de cas est assez coûteuse, chaque cas requiert au minimum trois jours intensifs d'étude du phénomène et autant de jours de rédaction suivis d'une phase d'analyse sur une période variable. Ainsi, la conduite

de cinq études de cas mobilise un évaluateur pendant au moins un mois et demi, sans compter la phase d'analyse des cas entre eux. Il est essentiel que le commanditaire et l'équipe d'évaluation prennent en compte ce coût et ce temps requis. La qualité des enquêteurs est également déterminante. La collecte des données requiert des qualités d'enquêteur expérimenté, comme poser les bonnes questions tout en étant à l'écoute et rester flexible tout en ayant une bonne connaissance du phénomène étudié au préalable (Yin, 2003). Il faut donc s'assurer au préalable que les évaluateurs maîtrisent parfaitement les outils d'enquête mobilisés tels que l'entretien semi-directif, l'analyse documentaire ou autres. Enfin, l'existence et la possibilité d'accès à un nombre suffisant de cas et aux sources pour les renseigner sont aussi des dimensions essentielles. L'évaluateur doit s'assurer que les cas nécessaires à l'étude sont observables et avoir l'accord des structures concernées pour mener ces études de cas. Au-delà de leur accord, l'intérêt des individus qui composent le cas d'étude pour la démarche évaluative est un élément important pour assurer l'accès à des données non partielles et de qualité. Pour finir, comme il a été évoqué précédemment, la rigueur du protocole et son suivi par les enquêteurs sont deux éléments fondamentaux de la qualité des études de cas et de leur analyse. La fiabilité de la démarche est compromise si le référentiel de la collecte de données n'est pas assez précis ou s'il n'est pas renseigné par l'enquêteur ; la collecte perd sa dimension d'exhaustivité et devient juste un éclairage partiel non homogène entre études de cas, ne permettant plus une analyse croisée des résultats.



Conclusion

La pratique de l'étude de cas est donc exigeante pour un évaluateur. De nombreux éléments liés au contexte de l'évaluation peuvent porter atteinte à sa rigueur et à la justesse de ses résultats. Néanmoins, lorsqu'elle est utilisée rigoureusement et qu'elle réunit les conditions essentielles à son bon déroulement, les éléments de compréhension qu'elle produit sont des éclairages précieux pour une appréciation détaillée de l'intervention publique étudiée dans toute sa diversité. Il semble que la méthodologie d'étude de cas ait été consolidée par son transfert dans l'activité évaluatrice. Les éléments pratiques de l'utilisation de cette méthode, alors peu explicités par les chercheurs la pratiquant, ont nécessairement été formalisés par les évaluateurs par souci d'homogénéité des enquêtes menées dans le cadre de travail en équipe et lors de l'incontournable dialogue avec le commanditaire de l'évaluation.

Lorsqu'elle est maîtrisée par l'évaluateur et conduite dans les conditions nécessaires à sa validité, la méthodologie d'étude de cas présente un apport important à la boîte à outils de la démarche évaluative, et rend possible, comme aucune autre méthode ne le fait, d'expliquer un contexte parfois complexe, d'aborder la diversité des effets d'une intervention et d'en comprendre les raisons. L'étude de cas répond aux défis contemporains de l'évaluation en apportant des clés sur les dispositifs qui fonctionnent, sur leurs destinataires (leur public) et les circonstances dans lesquelles ils ont été mis en œuvre. La méthode peut conserver sa rigueur scientifique sans pour autant sacrifier son efficacité à répondre à une commande publique

exigeant des conclusions concrètes et des recommandations applicables. Néanmoins, jusqu'à présent, seulement un nombre limité de contextes évaluatifs présentent des conditions favorables à l'emploi de cette méthode. D'une part, il est encore rare, pour un évaluateur, d'avoir l'opportunité de disposer d'un temps d'enquête suffisant et d'un accès privilégié aux sources pour mener des études de qualité. D'autre part, la priorité d'un commanditaire d'une évaluation étant souvent d'estimer l'impact d'une intervention publique, généralement il ne dispose pas du budget et du temps suffisant pour également s'intéresser à l'explication et la compréhension des mécanismes à l'œuvre et de leur interaction avec une variété de contextes.

Références bibliographiques

- Baron G. et Monnier E., 2003, *Une approche pluraliste et participative : coproduire l'évaluation avec la société civile*. *Informations sociales*, n° 110:120-129.
- Becker H., 2002, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Guides Repères, Paris, La Découverte.
- Commission européenne, 1999, *Évaluer les programmes socio-économiques, conception et conduite d'une évaluation*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, JOCE, collection MEANS.
- Conseil scientifique du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ). 2009, « Guide méthodologique pour l'évaluation des expérimentations sociales – à l'attention des porteurs de projets », avril 2009.
- Corcuff P., 1993, *Un OVNI dans le paysage français. Éléments de réflexion sur l'évaluation des politiques publiques en France*, *Politix*, vol. 6, n° 24:190-209.
- Crasnow S. L., 2009, « Evidence for use: The role of case studies in political science research », Second biennial meeting of the Society for Philosophy of Science in Practice (SPSP), University of Minnesota, Minneapolis, MN, June 20.
- Denzin N., 1978, *Sociological Methods*, New York, McGraw-Hill.
- Donaldson S. I., Christie C. A. et Mark M. M., 2009, *What counts as credible evidence in applied research and evaluation practice?*, Los Angeles, Sage Publications.
- Duran P. et Monnier E., 1992, *Le développement de l'évaluation en France. Nécessités techniques et exigences politiques*, *Revue française de science politique*, vol. 42, n° 2:235-262.
- Eisenhardt K. M., 1989, *Building theories from case study research*, *Academy of Management Review*, vol. 14, n° 4:532-550.
- Evaluation Gap Working Group, 2004, « *When will we ever learn? Improving lives through impact evaluation* », Center for Global Development.
- Eureval, 2011, « Méthodes qualitatives en évaluation, de l'observation au jugement », module de formation Euréval.
- Gerring J., 2004, *What is a case study and what is it good for?*, *The American Political Science Review*, vol. 98, n°2:341-354.
- Hamel J., Dufour S. et Fortin D., 1993, *Case study methods*, London, Sage Publications.
- L'Horty Y. et Petit P., 2011, « **L'évaluation aléatoire : un succès qui ne doit rien au hasard** », La vie des idées (<http://www.laviedesidees.fr>).
- L'Horty Y. et Petit P., 2010, « Évaluation aléatoire et expérimentations sociales », Document de travail, Centre d'études de l'emploi, n° 135.
- Lieberson S., 1992, *Small N's and big conclusions: an examination of the reasoning in comparative studies based on small numbers of cases*, in *What is a case? Exploring the foundations of social inquiry* [C.C. Ragin and H.S. Becker (eds.)], Cambridge University Press, Cambridge.
- Mill J. S., 2002, « Système de logique déductive et inductive. Exposé des principes de la preuve et des méthodes de recherche scientifique », document numérique produit par Jean-Marc Tremblay, professeur de sociologie au CEGEP de Chicoutimi, Québec, site internet : http://classiques.uqac.ca/classiques/Mill_john_stuart/systeme_logique/livre_3/systeme_logique_3.html (consulté le 20 avril 2012)
- Passeron J.-C. et Revel J. 2005, *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Patton M. Q., 2001, *Qualitative evaluation and research methods*, Thousand Oaks, CA, Sage Publications.
- Program Evaluation and Methodology Division, 1990, « Case study evaluations », United States General Accounting Office.
- Ragin C. C., 2008, *Redesigning social inquiry: Fuzzy sets and beyond*, University of Chicago Press, Chicago.
- Ragin C. C. et Becker H., 1992, *What is a case? Exploring the foundations of social inquiry*, Cambridge University Press.
- Siebel C., 2009, *Les expérimentations d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi conduites par l'UNEDIC et l'ANPE en 2007*, rapport de synthèse du Comité de pilotage de l'évaluation pour le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, Paris, La Documentation française, collection Rapports publics.
- Wieviorka M., 1992, *Case studies: history or sociology?*, in *What is a case? Exploring the foundations of social inquiry* [C. C. Ragin and H. S. Becker (eds.)], Cambridge University Press, Cambridge:159-172.
- Yin R. K., 2003, *Case study research: design and methods*, Thousand Oaks, Ca., Sage Publications.